

## RÈGLEMENT DE LA SURGÈRES TRI'COLOR RUN #2

### I. Le concept

Le principe est simple, courir ou marcher entre amis ou en famille, dans une ambiance conviviale. Deux parcours seront proposés : un parcours adulte et un parcours juniors.

Les parcours sont à la charge de l'organisateur qui balise des « portes », sortes de points clés dans la course où les participants recevront des jets de poudre de couleurs.

A la fin de la course, tous les participants sont invités à se regrouper devant la scène pour célébrer la fin de la SURGERES TRI'COLOR RUN. Un décompte sera donné pour que les participants lancent leurs sachets de couleurs en l'air pour une explosion de couleurs.

### II. Le déroulement

#### **Parcours juniors**

11h-14h15 (parking des douves)	- Check list des personnes inscrites et distribution des kits
14h20	- Échauffement
14h30	- Départ de la course
15h	- Arrivée de la course et ravitaillement
16h30	- Lancer final de poudre et concert avec DJ local

#### **Parcours adultes**

11h-15h (parking des douves)	- Check list des personnes inscrites et distribution des kits
15h15	- Échauffement
15h30	- Départ de la course
16h / 16h30	- Arrivée de la course et ravitaillement
16h30	- Lancer final de poudre et concert avec DJ local

### III. Les participants

Pour le parcours juniors : cet événement s'adresse aux enfants âgés de 8 ans et plus.

Pour le parcours adultes : cet événement s'adresse aux personnes âgées de 12 ans et plus.

Une **autorisation parentale** est obligatoire pour les personnes mineures.

Le nombre de participants est limité à 800 personnes.

### IV. Les inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 19/06/19 (dans la limite des places disponibles) sur le site internet de la Ville de Surgères via la plateforme njuko.

Tarif : 14 euros pour le parcours « adultes »

Tarif : 5 euros pour le parcours « juniors »

Toute inscription est définitive.

### V. Le comportement

Nous ne tolérerons aucun débordement ou comportement pouvant nuire au bon déroulement de l'événement. Il est rappelé que les stupéfiants sont illégaux et interdits sur l'événement. Les organisateurs se réservent le droit de retirer du parcours les personnes qui ne respecteront pas ces conditions.

Dans le respect de l'environnement vous vous engagerez à ne pas jeter des déchets sur le parcours. Des sacs poubelles seront mis en place au départ, à chaque « Color Zone » et à l'arrivée. Nous vous prions par avance de respecter la nature en utilisant les poubelles mises à votre disposition, ainsi que le personnel bénévoles et partenaires dont la volonté est de vous permettre de vivre un bon moment.

## **VI. La sécurité / Assistance médicale**

Un poste de secours sera présent sur le lieu de départ / arrivée de la course. Il ne vous est pas demandé de certificat médical.

## **VII. La poudre colorée**

En cas de problèmes respiratoires, notamment chez les personnes qui y sont sensibles, nous recommandons une sortie rapide du nuage de couleur ou le port d'un masque.

La poudre utilisée est inoffensive pour la santé de l'être humain, respectueuse de l'environnement et conforme à la norme européenne EN71 exempte de métaux lourds.

Cette poudre est faite pour être jetée en l'air. Ne pas la projeter sur le visage.

## **VIII. L'équipement**

Les lunettes et le bracelet de contrôle (Color Kit) sont fournis et obligatoires pour le bon déroulement de l'événement. Un contrôle sera effectué avant le départ, sur le parcours et à l'arrivée.

L'organisation recommande aux inscrits de porter une tenue et des chaussures qui ne risquent pas d'être endommagés par les différentes projections de couleurs même si la poudre ne tâche pas (seulement s'il y a contact avec de l'eau ou de la transpiration).

L'organisation ne pourra être tenue responsable des dommages subis par les vêtements, chaussures, appareils électroniques, téléphones, et autres accessoires personnels susceptibles d'être tâchés.

## **IX. Les assurances**

Aucun certificat médical n'est demandé pour participer à SURGÈRES TRI'COLOR RUN, il suffit d'être en forme et de savoir marcher au moins 5 km (pour le parcours adultes) et 1 km (pour le parcours juniors).

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile couvrant sa responsabilité du fait des dommages occasionnés à des tiers. Néanmoins, la participation se fait sous l'entière responsabilité des inscrits, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieurs qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Il est donc recommandé à chaque concurrent de souscrire une assurance individuelle accident.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) sur les biens personnels des participants survenus sur la course, ses abords ou les parkings. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

## **X. Le droit à l'image**

En s'inscrivant à SURGÈRES TRI'COLOR RUN, les participants autorisent l'utilisation et la publication de photographies ou vidéos dans tous les supports physiques ou virtuels de communication de la Ville de Surgères (site internet, affiche, plaquette, facebook, bulletins municipaux, ...).

Les participants autorisent également les ayants droits tels que les médias à utiliser les images et vidéos prises à l'occasion de cet événement.

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Cette mention est inscrite dans l'autorisation parentale pour les personnes mineures.

## **XI. Les postes de contrôle et ravitaillement**

Les personnes souhaitant participer à la course seront contrôlées avant le départ, mais également tout au long du parcours. A l'arrivée de la course, un poste de ravitaillement sera proposé uniquement aux personnes détentrices du bracelet. Seront refusées les personnes sans bracelet ainsi que le public.

## **XII. Les classements et récompenses**

Cette course n'a pas vocation à être chronométrée ni de récompenser qui que ce soit, l'objectif n'étant pas basé sur la performance. Aucune réclamation ne sera prise en compte par l'organisation.

## **XIII. Cas de force majeure**

L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'arrêter la course en cas de météo défavorable avant ou durant SURGÈRES TRI'COLOR RUN.

**XIV. CNIL**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

**XV. L'accessibilité**

La SURGÈRES TRI' COLOR RUN est accessible aux personnes en situation de handicap.

**XVI. Acceptation du règlement**

L'inscription à la SURGÈRES TRI' COLOR RUN implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le Maire,

La Co-Présidente de Aunis Sud Triathlon,

**Catherine DESPREZ.**



**Céline LANDRET.**

